

Lisez-moi V3.01.006 – 12 janvier 2024



L'équipe Impact Emploi vous souhaite une bonne année 2024 !

Sommaire :

- [Informations importantes](#)
- [Bulletin de salaire](#)
- [Administratif salarié](#)
- [Paramétrage](#)
- [Déclaration sociale nominative](#)
- [Autres déclarations](#)
- [Rappels](#)
- [Fiches à la une](#)

*Les informations contenues dans cette publication sont valables au moment de sa parution. Elles sont susceptibles d'évoluer en fonction de la législation. Nous vous conseillons de suivre régulièrement la rubrique du [Flash-Infos](#). Si vous n'êtes toujours pas inscrits sur le [site des tiers de confiance](#), remplissez le formulaire d'inscription en cliquant sur « **Inscription** » de la page d'accueil.*



INFORMATIONS IMPORTANTES

► Dépôt DSN

L'onglet de dépôt de la DSN 2024 sera ouvert à partir du 25 janvier 2024.

► Téléchargement de la mise à jour

Merci de **fermer ou réduire toutes les fenêtres ouvertes sur votre poste de travail** (*fenêtre de messagerie, document PDF...*) **durant le téléchargement de la mise à jour et de son installation** car certains messages d'installation apparaissent sous ces fenêtres et ne seront donc pas visibles.



Installation multiposte : il convient de **fermer le logiciel sur tous les postes** avant de télécharger et d'installer la mise à jour poste après poste.

Si vous n'arrivez pas à installer automatiquement la mise à jour, [suivez ce lien permettant de télécharger la version à partir de votre navigateur internet](#).

► Maquette bulletin de salaire

La maquette du bulletin connaît quelques modifications. La principale porte sur le pavé **Imposition** et le pavé **Cumul annuel en bas de bulletin**.



BULLETIN DE SALAIRE

► Saisie des IJSS Temps Partiel Thérapeutique

Au niveau du **Motif d'arrêt**, ajout de deux sélections :

- Tps partiel thérapeutique suite AT (Accident du travail)
- Tps partiel thérapeutique suite MP (Maladie professionnelle)

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

Fiche du bulletin de salaire

Siret [] **Raison sociale** MJC []

NNI [2] 58 **Salarié** [] lise

Janvier 2024 Période d'emploi 01/01/2024 au 31/01/2024 1er Trimestre 2024

Quotité 151,67

Salaire de base 2 082,50

Différentiel sur salaire 0,00

Arêt de travail Reprise du travail **IJ Sécurité Sociale** IJ Prévoyance

Arêt du	Arêt au	Motif d'arrêt	Date Début	Date Fin	Type
01/01/2024	31/01/2024	Maladie			
		Accident de trajet			
		Accident de travail ou de service			
		Adoption			
		Maladie professionnelle			
		Maternité			
		Paternité et accueil de l'enfant			
		Temps partiel thérapeutique			
		Tps partiel thérapeutique suite AT			
		Tps partiel thérapeutique suite MP			

Reconstituer les bruts des IJ

Brut	2 082,50	Net imposable	1 675,01
Net à payer avant imposition	1 516,65	Net à payer après imposition	1 494,87

MODIFICATION Bulletin généré en 3.01.006 Rattachement 2401 Création 05/12/2023 Quitter

Au niveau du **Type d'arrêt**, ajout d'une sélection : **IJSS TPT AT/MP imposable**

Pour rappel $\text{Montant Pas} = 50\% \text{ des IJSS brutes} - 3,8\% \text{ CSG déductible} = ((\text{IJSS net} / 0,933) / 2) * 0,9620$

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

Fiche du bulletin de salaire

Siret [] **Raison sociale** MJC []

NNI [2] 58 **Salarié** [] lise

Janvier 2024 Période d'emploi 01/01/2024 au 31/01/2024 1er Trimestre 2024

Quotité 151,67

Salaire de base 2 082,50

Différentiel sur salaire 0,00

Arêt de travail Reprise du travail **IJ Sécurité Sociale** IJ Prévoyance

Arêt du	Arêt au	Motif d'arrêt	Type	Montant IJ Ne
01/01/2024	31/01/2024	Tps partiel thérapeuti	IJSS TPT AT/MP imposable	0,00

Reconstituer les bruts des IJ

Brut	2 082,50	Net imposable	1 675,01
Net à payer avant imposition	1 516,65	Net à payer après imposition	1 494,87

MODIFICATION Bulletin généré en 3.01.006 Rattachement 2401 Création 05/12/2023 Quitter

► Données conventionnelles

L'onglet « **Données conventionnelles** » s'est enrichi pour saisir des **données salariales** de plusieurs conventions :

CCN ALISFA :

Ajout des **5 primes** avec report sur 'Bulletin suivant' :

- Salaire additionnel
- Acquisition compétences palier 1
- Acquisition compétences palier 2
- Acquisition compétences palier 3
- Indemnité de maintien

Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Ancienneté d'entreprise		0,00	01/01/2024	
Prime Ségur		0,00	01/01/2024	
Prime décentralisée		0,00	01/01/2024	
Indemnité différentielle de reprise		0,00	01/01/2024	
Salaire additionnel		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 1		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 2		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 3		0,00	01/01/2024	
Indemnités de maintien de salaire		0,00	01/01/2024	

Brut	0,00	Net imposable	0,00
Net à payer avant imposition	0,00	Net à payer après imposition	0,00

Une fiche pratique est à votre disposition pour saisir vos paies de janvier : [FP ALISFA](#)

CCN FEHAP :

Ajout des **3 primes** avec report sur « Bulletin suivant »:

- Prime Ségur

- Prime décentralisée
- Indemnité différentielle de reprise

Siret
NNI

Raison sociale
SALICENTRE SOCIAL

Salaire
CAE test

Janvier 2024

Période d'emploi 01/01/2024 au 31/01/2024

1er trimestre 2024

Quotité 8.83

Salaire de base 0.00

Différentiel sur salaire 0.00

Données conventionnelles

Pénibilité

Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Ancienneté d'entreprise		0.00	01/01/2024	
Prime Ségur		0.00	01/01/2024	
Prime décentralisée		0.00	01/01/2024	
Indemnité différentielle de reprise		0.00	01/01/2024	
Salaire additionnel		0.00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 1		0.00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 2		0.00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 3		0.00	01/01/2024	
Indemnités de maintien de salaire		0.00	01/01/2024	

Brut 0,00

Net imposable 0,00

Net à payer avant imposition 0,00

Net à payer après imposition 0,00

Navigation

Général

Via le bulletin précédent
Modifier le bulletin en cours
Enregistrer
Supprimer
Aperçu bulletin détaillé
Aperçu bulletin simplifié
Impression du bulletin
A partir du brut
A partir du net

Retour à l'écran principal
Zones complémentaires
Gestion congés payés
Données conventionnelles, Pénibilité
Fin de contrat
Arrêt de travail
Régularisations des cotisations
Liste des bulletins générés

NOUVEAU
Bulletin généré en Inconnu
Rattachement
Création 04/01/2024
Quitter

CCN sport et animation :

Ajout dans « **Données conventionnelles** » de la '**Prime personnelle**' (prime conventionnelle 2511 et 1518 pour animateurs et professeurs liée à l'activité)

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

Fiche du bulletin de salaire

Siret: [REDACTED] Raison sociale: [REDACTED]

NNI: [REDACTED] Salarié: A. [REDACTED]

Janvier 2024

Periode d'emploi: 01/01/2024 au 31/01/2024

1er Trimestre 2024

Quotité: 151,67

Salaire de base: [REDACTED]

Données conventionnelles		Pénibilité	
Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement
Prime Ségur		0,00	01/01/2024
Prime décentralisée		0,00	01/01/2024
Indemnité différentielle de reprise		0,00	01/01/2024
Salaire additionnel		994,58	01/01/2024
Acquisition compétences palier 1		0,00	01/01/2024
Acquisition compétences palier 2		0,00	01/01/2024
Acquisition compétences palier 3		206,25	01/01/2024
Indemnités de maintien de salaire		0,00	01/01/2024
Prime personnelle		0,00	01/01/2024

Brut	3 059,17	Net imposable	2 508,80
Net à payer avant imposition	2 421,64	Net à payer après imposition	2 288,67

MODIFICATION Bulletin généré en 3.01.006 Rattachement 2401 Création 08/01/2024 Quitter

Navigation

Général

- Via le bulletin précédent
- Modifier le bulletin en cours
- Enregistrer
- Supprimer
- Aperçu bulletin détaillé
- Aperçu bulletin simplifié
- Impression du bulletin
- A partir du brut
- A partir du net
- Retour à l'écran principal
- Zones complémentaires
- Gestion congés payés
- Données conventionnelles, Pénibilité
- Fin de contrat
- Arrêt de travail
- Régularisations des cotisations
- Liste des bulletins générés



ADMINISTRATIF SALARIE

► Salarié étranger

Le **pays de naissance** doit obligatoirement être renseigné.



Le **lieu de naissance** doit être saisi uniquement s'il est connu.
Ne pas saisir de nom de pays dans la case « Lieu de naissance ».

Impact Emploi - [Fiche administrative salarié]

IMPACT EMPLOI

Fiche administrative du salarié

NNI : 2001199257002 70 **Nom :** MIRANOVA **Prénom :** [REDACTED]
Employeur (Siret - RS) : [REDACTED] - Archivé : Non

Coordonnées

- Nom de naissance : [REDACTED]
 - Adresse : 9 RUE DE BOURGOGNE
 - Adresse : [REDACTED]
 - CP / Ville : [REDACTED]
 - Pays : [REDACTED]
 - Tél. : [REDACTED]
 - Email : [REDACTED]
 Complément d'information pour résident à l'étranger :
 - Code distribution : [REDACTED]

Informations complémentaires

- Civilité : Madame - Né(e) le : 25/11/2000
 - Lieu de naissance : BICHKEK
 - Pays de naissance : KIRGHIZISTAN
 - Nationalité : Etrangère
 - Dom. Fiscale : FRANCE
 - Catégorie salarié : [REDACTED]
 - Date 1ère embauche : 10/10/2022
 Attribution NNI provisoire : ☐
 NTT généré : [REDACTED]

Dernier contrat

Type contrat :	Statut catégoriel :
Mode calcul :	Fonctionnaire :
Nature contrat :	Retraite :
Libelle emploi :	Taxe sur les salaires :
Date :	Formation Professionnelle :
Horaire mensuel :	Taxe Spécifique CFP :
	Retenue fiscale à la source :

MODIFICATION Quitter

Navigation

Général

Créer un salarié :
[Fiche vide](#)
 Modifier un salarié :
[Ouvrir](#)
[Enregistrer](#)

Gestion employeur :
[Liste des salariés](#)
[Multi-employeurs](#)

Retour à l'écran principal
 Convention collective
 Gestion des contrats
 Caisses sociales
 Coordonnées bancaires / Salaires
 Informations complémentaires
 Formulaires types liés à l'emploi

Liste des bulletins
 Historique des messages

► Contrat Mandataire social

Dans la liste Type de contrat : 'Salarié sans assedic' a été remplacé par 'Mandataire social'



PARAMETRAGE

► Paramétrage annuel

Cette version d'Impact emploi intègre les nouveaux paramétrages annuels (Plafonds / SMIC / Taux / barèmes / Prévoyances paramétrées / Indemnités / Taux CCN...)



Attention : Veuillez à modifier manuellement les valeurs non paramétrées (prévoyances (valeur forfait pour le calcul sur base forfaitaire ainsi que les taux retraite non paramétrées, taux horaire des conventions collectives non paramétrées...).

► **CCN Eclat : valeur du point**

A compter du 1er janvier 2024, la valeur du point V1 de la CCN Eclat passe à **7.01 €**

A compter du 1er janvier 2024, la valeur du point V2 de la CCN Eclat passe à **6.60 €**

► **CCN du SPORT**

- **SMC** : Les SMC de chaque groupe ont été mis à jour .

- **Prévoyance** :

A compter du 1er janvier 2024, le **taux de cotisation global du régime conventionnel** de prévoyance est fixé à **0,84%** de la rémunération brute du salarié, selon la **répartition** suivante :

- **0,42%** pour l'**employeur** et
- **0,42%** pour le **salarié**

► **CCN Familles Rurales**

La **valeur du point** de la CCN Familles rurales est **revalorisé à 5.36 €**.

► **CCN Alisfa**

La **valeur du point** de la CCN Alisfa est **revalorisé à 4.5833 €**.

► **CCN Aide à domicile**

La **valeur du point** de la CCN Aide à domicile est **revalorisé à 5.77 €**.



DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

► Montant net social

Le montant net social est véhiculé en DSN via le bloc S21.G00.58

Si vous constatez une erreur dans le montant calculé, envoyez un message à l'assistance en précisant le montant attendu et le bulletin de paie calculé.

► Fin de contrat

Ajout du motif « **refus du contrat de Sécurisation professionnelle** » au niveau de la **saisie de la fin de contrat**.



AUTRES DECLARATIONS

► DRA

L'aide au remplissage est disponible.

► Taxe sur les salaires

L'aide au remplissage est disponible.

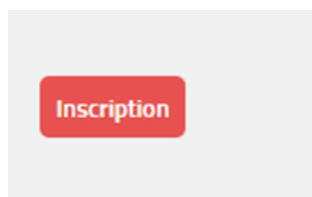


RAPPELS

► Accès à la documentation

Pour accéder à la documentation du site impact emploi, vous devez avoir créé un compte.

Si ce n'est pas déjà fait, remplissez le formulaire d'inscription sur la page d'accueil du site [Impact emploi](#).



► Outil de contrôle DSN-Val – Nouvelle version DSN-Val 2024 à installer

Afin d'être en conformité avec la norme DSN 2024, une nouvelle version de votre outil de contrôle DSN-Val est à installer sur votre poste de travail.



Attention ! Il ne suffit pas de mettre à jour l'outil de contrôle via le bouton orange de la barre d'outils comme habituellement lors des livraisons de versions.

Vous devez télécharger la version DSN-Val 2024 à partir du [portail DSN](#).



Si besoin, retrouvez [ICI](#) la procédure d'installation et d'utilisation de votre outil de contrôle DSN



Si le téléchargement ne s'exécute pas, nous vous recommandons d'utiliser un autre navigateur internet (Internet Explorer, Mozilla Firefox, Chrome, ou Edge).

Information : L'assistance Impact-emploi n'est pas compétente pour résoudre vos problèmes techniques de l'Outil DSN Val, référez-vous à l'assistance sur

Net-Entreprise, au besoin .

Si vous ne parvenez pas à mettre jour l'outil DSN Val, déposez une DSN test sur net-entreprise puis analysez le compte-rendu.

► **Rappel : Comment joindre l'assistance ?**

Pour toute demande d'assistance, l'unique adresse est : impact-emploi-association@urssaf.fr.

Pour une meilleure prise en charge de vos demandes, **merci d'indiquer un objet** ainsi que vos **coordonnées téléphoniques** dans le corps du message.

Merci de ne pas réitérer l'envoi d'un même message afin d'éviter les doublons et la surcharge de la boîte de réception.

Précisions :

Au regard de l'affluence des messages d'assistance, nous sommes dans l'obligation de prioriser certaines demandes :

1/ les messages dont l'objet concerne une modification de contrats seront traitées au fil de l'eau.

2/ les messages dont l'objet est une demande de régularisation retraites seront priorisés en fonction des montants à régulariser.

L'équipe Impact emploi vous remercie !

Vous avez la possibilité de saisir un commentaire sur cette page, si une donnée de paramétrage était manquante.



Vous êtes en attente d'une demande une assistance technique, surveillez votre boîte de messagerie et consultez vos SPAMS.

En effet, le message de prise en main à distance envoyé par l'adresse moe-impact@acoss.fr est parfois redirigé vers les SPAMS.





FICHES A LA UNE !

Retrouvez dans cette rubrique **les fiches pratiques à la une suivant l'actualité paie**, ainsi que les **nouvelles fiches** mises à votre disposition :

- [Montant net social](#)
- [Changement de SIRET](#)
- [Procédure d'installation de l'outil DSN-Val](#)
- [Intégration automatique des CRM PAS](#)
- [Sauvegarde de base de données – Anomalies](#)

Pour accéder à l'ensemble des fiches pratiques du logiciel, [c'est ICI](#) !
N'hésitez pas à vous servir de l'outil recherche par mots clés pour trouver une fiche spécifique :

PLUS



[CCN Alisfa – nouveauté bulletin de paie](#)



Fiche Pratique – CCN ALISFA



Contexte

La CCN ALISFA a actualisé son mode de calcul de la rémunération.

En attendant des développements supplémentaires dans une version prochaine, voici quelques conseils pour les bulletins de janvier.

Une étude est en cours pour pouvoir intégrer une zone « salaire socle », et l’affichage de la pesée.

Saisie du bulletin

1) Modifier les infos complémentaires du salarié. Supprimer le coefficient précédent, compléter le nombre de point d’ancienneté comme indiqué dans la nouvelle classification. (*ATTENTION à bien sélectionner ancienneté distincte sur le bulletin de paie*)

Impact Emploi - [Fiche administrative salarié]

IMPACT EMPLOI

Fiche administrative du salarié

NNI : 84 ... Nom : Prénom :
 Employeur (Siret - RS) : - Archivé : Non

Convention collective Informations complémentaires Informations DSN

01/10/2009-30/06/2022 01/07/2022-31/12/2023 01/01/2024-31/12/2024

Supprimer l'information Nouvelle information Modifier l'information

- Date de début : 01/01/2024 - Date de fin : 31/12/2024

- Niveau : - Coefficient : - Indice de départ :

0,000 % Pts d'ancienneté : 20,00000

☐ calculée avec salaire de base
☒ distincte sur le bulletin de paie

- Autres pts : - Taux horaire : - Pts min conventionnel :

- Groupe :

- Horaire hebdomadaire : ☒ ≤ 10H ☐ > 10H et < 24H ☐ ≥ 24H

MODIFICATION Quitter

Navigation

Général

Créer un salarié :
☒ Fiche vide

Modifier un salarié :
☐ Ouvrir
☐ Enregistrer

Gestion employeur :
☐ Liste des salariés
☐ Multi-employeurs

Retour à l'écran principal
 Convention collective
 Gestion des contrats
 Caisses sociales
 Coordonnées bancaires / Salaires
 Informations complémentaires
 Formulaires types liés à l'emploi

Liste des bulletins
 Historique des messages

2) Aller sur la saisie des salaires sur le mois de janvier 2024, Saisir le salaire socle dans la zone salaire de base = $22100/12 = 1841.67$



Pour les temps partiels calculer le prorata au temps de travail.

3) Dans la zone « données conventionnelles », le montant de la prime d'ancienneté s'est bien calculé pour un temps complet, dans notre cas $20 \text{ points} \times \text{valeur du point } 4.5833 = 91.67$.

Attention, le calcul de la prime d'ancienneté est proratisé à tort pour les temps partiels. Il convient d'effacer le montant calculé automatiquement et de saisir le bon montant.

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

TYCOON

Fiche du bulletin de salaire

Siret: [REDACTED] Raison sociale: ETABLISSEMENT NUMERO 01
 NNI: [REDACTED] Salarié: [REDACTED]

Janvier 2024 Période d'emploi 01/01/2024 au 31/01/2024 1er trimestre 2024

Quotité 151.67
 Salaire de base 0.00

Données conventionnelles		Pénibilité	
Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement
Prime d'ancienneté		91.67	01/01/2024
Ajustement SMIC		0.00	01/01/2024
Astreinte		0.00	01/01/2024
Déroulement de carrière		0.00	01/01/2024
Rémunération individuelle supplémentaire		0.00	01/01/2024
Prime de sujétion		0.00	01/01/2024
Ajustement conventionnel		0.00	01/01/2024
Majoration familiale de salaire		0.00	01/01/2024
Supplément familial		0.00	01/01/2024

Brut	0,00	Net imposable	0,00
Net à payer avant imposition	0,00	Net à payer après imposition	0,00

NOUVEAU Bulletin généré en Inconnu Rattachement Création 08/01/2024 Quitter

Navigation

Général

- Via le bulletin précédent
- Modifier le bulletin en cours
- Enregistrer
- Supprimer
- Aperçu bulletin détaillé
- Aperçu bulletin simplifié
- Impression du bulletin
- A partir du brut
- A partir du net
- Retour à l'écran principal
- Zones complémentaires
- Gestion congés payés
- Données conventionnelles, Pénibilité
- Fin de contrat
- Arrêt de travail
- Régularisations des cotisations
- Liste des bulletins générés

Ensuite toujours dans données conventionnelles, choisir « salaire additionnel » faire le calcul, dans notre cas 217 points * valeur du point 4.5833 = 994.58.

Enfin, il convient de saisir la valeur « acquisition compétences », dans notre cas la salariée à plus de 20 ans de présence dans l'entreprise, et donc 45 points. $45 \times 4.5833 = 206.25$ €.

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

Siret

Raison sociale

ETABLISSEMENT NUMERO 07

NNI

1000000000000

Salarié

ALLOFA

Janvier 2024

Periode d'emploi

01/01/2024

au

31/01/2024

1er Trimestre 2024

Quotité

151,67

Salaire de base

1 841,67

Données conventionnelles

Pénibilité

Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Prime Ségur		0,00	01/01/2024	
Prime décentralisée		0,00	01/01/2024	
Indemnité différentielle de reprise		0,00	01/01/2024	
Salaire additionnel		994,58	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 1		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 2		0,00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 3		206,25	01/01/2024	
Indemnités de maintien de salaire		0,00	01/01/2024	
Prime personnelle		0,00	01/01/2024	

Brut

3 059,17

Net imposable

2 508,80

Net à payer avant imposition

2 421,64

Net à payer après imposition

2 288,67

Navigation

Général

Via le bulletin précédent

Modifier le bulletin en cours

Enregistrer

Supprimer

Aperçu bulletin détaillé

Aperçu bulletin simplifié

Impression du bulletin

A partir du brut

A partir du net

Retour à l'écran principal

Zones complémentaires

Gestion congés payés

Données conventionnelles, Pénibilité

Fin de contrat

Arrêt de travail

Régularisations des cotisations

Liste des bulletins générés

MODIFICATION

Bulletin généré en

3.01.006

Rattachement

2401

Création

08/01/2024

Quitter

Bulletin de paie

► Bulletin détaillé

Convention : 1261 - CCN des acteurs du lien soci

Taux horaire :

Coefficient :

Indice de départ :

Valeur point : 4.5833

Points d'ancienneté : 20

Points complémentaires :

% ancienneté :

Complt minimum conventionnel :

madame laurentine TRAVERS

25 rue de verdun

50120 EQUEURDEVILLE HAINNEVILLE

SPECIMEN

SPECIMEN

SPECIMEN

Désignation	NB d'heures	Bases	Cotisations salariales		Bases	Cotisations patronales	
			Taux	Montant		Taux	Montant
Salaire	151.67			1 841.67			
Prime d'ancienneté				91.67			
Salaire additionnel				994.58			
Acquisition compétences palier 3				206.25			
Salaire Brut				3 134.17			

► Bulletin simplifié

Qualification	Éducatrice	Indice de départ	
Convention	1261 - CCN des acteurs du lien soci	Valeur du point	4.5833
% ancienneté		Points d'ancienneté	20
Points compétence		Complément minimum conventionnel	

Date du paiement : 31/01/2024
Mode de paiement : Chèque bancaire

Madame fabienne TRAVERS

25 rue de verdun
50120 EQUEURDREVILLE HAINNEVILLE

SALAIRE BRUT	Quantité ou base	Montant
Salaire de base	151.67	1 841.67
Prime d'ancienneté		91.67
Salaire additionnel		994.58
Acquisition compétences palier 3		206.25
TOTAL BRUT		3 134.17

Indemnité de maintien de salaire

Pour les salariés qui avec la nouvelle classification ont un salaire inférieur à celui qu'ils avaient avec l'ancienne, dans données conventionnelles, vous trouverez une ligne vous permettant de saisir l'»indemnité de maintien de salaire ».

Impact Emploi - [Bulletin de salaire]

Fiche du bulletin de salaire

Siret: [REDACTED]
NNI: 1 [REDACTED]

Raison sociale: [REDACTED]
Salarié: [REDACTED]

Janvier 2024

Période d'emploi: 01/01/2024 au 31/01/2024
1er Trimestre 2024

Quotité: 151.67
Salaire de base: 1 841.67

Données conventionnelles

Libellé	Complément Libellé	Montant	Début rattachement	Fin
Prime Ségur		0.00	01/01/2024	
Prime décentralisée		0.00	01/01/2024	
Indemnité différentielle de reprise		0.00	01/01/2024	
Salaire additionnel		994.58	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 1		0.00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 2		0.00	01/01/2024	
Acquisition compétences palier 3		206.25	01/01/2024	
Indemnités de maintien de salaire		0.00	01/01/2024	
Prime personnelle		0.00	01/01/2024	

Brut

3 059,17

Net imposable

2 508,80

Net à payer avant imposition

2 421,64

Net à payer après imposition

2 288,67

Navigation

Général

Via le bulletin précédent

Modifier le bulletin en cours

Enregistrer

Supprimer

Aperçu bulletin détaillé

Aperçu bulletin simplifié

Impression du bulletin

A partir du brut

A partir du net

Retour à l'écran principal

Zones complémentaires

Gestion congés payés

Données conventionnelles, Pénibilité

Fin de contrat

Arrêt de travail

Régularisations des cotisations

Liste des bulletins générés

MODIFICATION

Bulletin généré en 3.01.006

Rattachement 2401

Création 08/01/2024

Quitter